



RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER
Renforcement des capacités en information et communication et en genre des organisations paysannes et des radios communautaires dans la Province du Katanga

8 juin 2007 – Lubumbashi

Il s'est tenu, du 4 au 8 juin 2007, au centre Emmaüs, dans la ville de Lubumbashi, en République Démocratique du Congo, un atelier sur le Renforcement des capacités en Information, Communication et en Genre des Organisations paysannes et des Radios Communautaires. La cérémonie d'ouverture a été présidée par son Excellence Monsieur le Ministre MWANDO SIMBA, Ministre du Développement Rural en RD Congo.

Organisé par le Réseau Femmes et Développement, en sigle REFED KATANGA, en partenariat avec le projet DIMITRA – FAO, la Fondation Roi BAUDOUIN, la GTZ-Santé, le CONAFED, la Coopération Canadienne, la CTB, l'UNFPA et le PNUD, l'atelier a connu une participation massive des animatrices et animateurs des ONG et organisations paysannes ainsi que des responsables des radios communautaires, venus de Kolwezi, Kalemie, Pweto, Malemba Nkulu, Kasenga, Divuma, Tshamba, Manono, Kamina, Kaniama, Bukavu, Dilolo, Mutshatsha, Kapanga, Kinshasa, Kapulula, Kipushi, Kabondo Dianda, Kabongo, Sandoa, Belgique, Italie et Lubumbashi.

Les objectifs de l'atelier ont consisté à renforcer les capacités en Information et Communication et en Genre des populations locales, surtout les femmes, sur des thématiques choisies par la base. L'accent a été mis sur l'accès à la terre, l'impact social de l'exploitation minière, la lutte contre les violences sexuelles et l'impunité, l'implication des communautés rurales dans la lutte contre le VIH/SIDA, le genre et le développement communautaire, ainsi que la communication pour les populations rurales.

Pour matérialiser ces objectifs, les communications ci-après ont été développées et approfondies sous forme des travaux en carrefour.

1. L'importance de l'échange en matière d'information et de communication et de la mise en réseau.
2. L'accès à la terre et impact sur la sécurité alimentaire dans le contexte d'une région minière : le Katanga.
3. La structuration et la fonction des organisations paysannes.
4. L'impact social des exploitations minières industrielles et artisanales.
5. L'autopromotion des communautés locales de base : l'expérience d'Anvil Mining.
6. L'expérience de l'initiative conjointe de l'UNFPA dans la lutte contre les violences sexuelles et l'impunité en RDC.



7. L'implication des communautés rurales dans la lutte contre le VIH/SIDA : l'expérience de la GTZ-Santé à Bukavu.
8. Libérer la parole sur le VIH / SIDA par la Coopération technique belge (CTB).
9. Les écoles pratiques d'agriculture et de vie de la FAO pour les orphelins du Sida.
10. Genre et développement communautaire.
11. L'importance du genre dans la communication pour le développement.
12. Communiquer le genre pour le développement : l'expérience de Dimitra.
13. Les disparités hommes et femmes en RDC.
14. L'accès à l'information dans les activités d'agriculture urbaine et péri-urbain : expérience du projet FAO SENAHUP.
15. L'impact du manque d'information et de communication sur les populations rurales.
16. L'intérêt de la mise en réseau des radios rurales communautaires et des populations rurales à l'information et à la communication.
17. Les radios rurales et clubs d'auditrices : expérience de Samwaki à Bukavu.

Par ailleurs, ces thèmes ont fait l'objet de travaux de groupe à l'issue desquels les participants ont fait l'état des lieux des problèmes et des recommandations qui ont été formulés autour de quatre thématiques :

I. L'accès à la terre : L'impact social de l'exploitation minière et la structuration des organisations paysannes

Les Problèmes:

- 1.1. Les communautés locales ignorent l'existence et le contenu de la loi minière, la loi financière et la loi forestière.
- 1.2. Les lois minières, foncières et forestières ne prennent pas suffisamment en compte les intérêts des communautés locales.
- 1.3. Les communautés locales ne sont pas consultées avant l'attribution des concessions forestières, foncières ou minières.
- 1.4. Les entreprises minières importent la main d'œuvre au lieu de recruter localement.
- 1.5. Des villages entiers sont déplacés pour implanter une entreprise minière, sans une compensation à la hauteur des dommages causés.
- 1.6. Les entreprises minières détruisent et polluent l'environnement.
- 1.7. dans certains milieux, les paysans accèdent difficilement à la terre à cause des procédures et des conditions qui les dépassent.
- 1.8. Les femmes ne sont pas suffisamment impliquées dans la gestion des produits des champs.
- 1.9. Les produits agricoles sont devenus rares car la main d'œuvre agricole a été récupérée par les entreprises minières.
- 1.10. Une grande proportion de terres agricoles est occupée par les entreprises minières.

Les recommandations.

○ **Aux participants et à leurs communautés.**

- Former et informer la population sur ses droits et ses devoirs.
- Former et informer la population sur les lois foncières, minières et forestières.
- Former et informer la population sur le genre.
- Lutter contre les coutumes rétrogrades, spécialement à l'endroit de la femme.
- Renforcer les capacités organisationnelles et d'action des organisations paysannes et les compétences de leurs animateurs/animatrices.
- Restituer les résultats de cet atelier en langues locales auprès de nos organisations et communautés locales.

○ **A la société civile**

- Jouer pleinement et effectivement son rôle de contre – pouvoir et de défenseur des intérêts de la population.
- Renforcer les compétences des journalistes des radios communautaires.
- Le REFED et les autres organisations mettent en place des mécanismes appropriés pour la restitution et le suivi des résultats de cet atelier.
- Ils étudient les possibilités de produire un bulletin d'information.
- Améliorer les émissions et la couverture géographique des radios communautaires.
- Mener un plaidoyer pour la révision des lois en vue de mieux prendre en compte les intérêts des communautés locales.

○ **Aux entreprises minières.**

- Recruter, former et utiliser la main d'œuvre locale.
- Respecter les lois du pays et les conventions signées.
- Ne pas polluer l'environnement en mettant en place une politique de protection des écosystèmes.
- Remise en état des terrains exploités à la fin des concessions.
- Réserver la sous- traitance de l'exécution de projets communautaire aux ONG, entreprises locales sans oublier les organisations de femmes.
- Améliorer le système de communication avec la population.
- Donner aux médias toutes les informations requises dans la transparence.
- Prendre toutes les dispositions sanitaires préventives nécessaires à la protection de leurs travailleurs.

○ **Aux pouvoirs publics.**

- Réviser et harmoniser les lois foncières, minières et forestières en prenant compte les intérêts des communautés locales dans le respect de la bonne gouvernance.
- Faire appliquer et respecter les lois du pays par tout et pour tous.
- Renforcer les dispositions légales en rapport avec la production de l'environnement par les différentes entreprises.
- Prévoir un dédommagement conséquent et juste en ce qui concerne l'expropriation des terres et la destruction de l'habitat pour l'implantation des entreprises.
- Exonérer les radios communautaires des taxes administratives.
- Définir une politique nationale d'information – communication en milieu rural.

○ **Aux bailleurs de fonds.**

- Appuyer le renforcement des compétences des journalistes, des radios communautaires et des organisations de femmes.
- Appuyer le renforcement des compétences et des capacités d'action des organisations paysannes à travers des structures d'appui plus opérationnelles.
- Soutenir les radios communautaires du Katanga.
- Mener un plaidoyer pour la prise en compte des intérêts des communautés locales dans l'application des lois foncières, minières et forestières.

II. La lutte contre les violences et impunité

Les problèmes:

- 2.1 L'ignorance de la nouvelle loi portant sur les infractions des violences sexuelles.
- 2.2 Le poids des us et coutumes (ex. mariages précoces, etc.).
- 2.3 Les croyances, fétichisme.
- 2.4 Silence des victimes et peur des représailles ; marginalisation /stigmatisation des femmes et jeunes filles victimes de viols.
- 2.5 L'insuffisance de sensibilisation dans la lutte contre les violences en milieu rural et particulièrement auprès de la femme et de la jeune fille.
- 2.6 Faible participation de la communauté dans la lutte contre les violences sexuelles.
- 2.7 Faible synergie des acteurs de lutte sur le terrain.
- 2.8 Faible déploiement de l'Initiative Conjointe de l'UNFPA sur le terrain.
- 2.9 Présence de milices armées dans la Province.
- 2.10 Impunité, insuffisance d'un système carcéral adéquat.
- 2.11 La médiocrité des conditions socio- économiques.
- 2.12 L'absence des structures de prises en charge des victimes de violences sexuelles en milieu rural.
- 2.13 Disfonctionnement du système judiciaire.

Les recommandations :

o Aux participantes / participants:

- Restituer à la base et mettre en application les acquis du présent atelier.

o Aux Communautés :

- Mettre en place des synergies de lutte contre les violences sexuelles.
- Dénoncer les auteurs des violences sexuelles.
- Décourager les arrangements à l'amiable au profit de l'action judiciaire.
- Ne pas stigmatiser les victimes de violences sexuelles.
- Accepter les enfants nés des viols.
- Accompagner les victimes des violences sexuelles.
- Plaidoyer auprès de l'Etat pour l'implantation de parquets secondaires dans les territoires.
- Implication des médias dans la sensibilisation et la vulgarisation des nouvelles lois et dans la médiatisation des procès et condamnations contre les violences sexuelles.

o Aux services publics privés :

- Implication des autorités civiles et militaires dans la lutte contre les violences sexuelles.
- Implantation des parquets secondaires dans les territoires.
- Appui à l'implantation de chambres foraines.
- Amélioration des conditions socio – économiques des populations.
- Implantation des structures d'accompagnement des victimes à tous les niveaux.
- Réhabilitation et la construction des infrastructures pénitentiaires.
- Implication des médias dans la sensibilisation et la vulgarisation des nouvelles lois et dans la médiatisation des procès et des jugements.

○ **Aux bailleurs :**

- Appuyer le renforcement des capacités des intervenants dans la lutte contre les violences sexuelles sur toute l'étendue de la province.
- Appuyer les synergies de lutte contre les violences sexuelles dans les milieux ruraux.
- Plaidoyer pour l'appui à l'implantation de chambres foraines.

III. La Lutte contre le VIH/SIDA en milieu rural.

Les problèmes :

- 3.1 Absence de prise de conscience par la communauté rurale du VIH/SIDA.
- 3.2 Ignorance due à l'insuffisance de l'information sur le VIH/SIDA, (fausses croyances, fétichisme, sorcellerie, etc.).
- 3.3 Vulnérabilité due à l'inégalité socio – économique et surtout celle de la femme rurale à cause de son statut social.
- 3.4 Rôle néfaste des coutumes (ex. lévirat).
- 3.5 Stigmatisation provoquant la peur, la honte, le traumatisme, ...
- 3.6 Inadaptation de la politique nationale de communication sur la question du VIH/SIDA.
- 3.7 Manque de synergies entre tous les intervenants (Etat, communautés et bailleurs).
- 3.8 Insuffisance de la connaissance du statut sérologique (séro-ignorance) et absence de services entraînant une peur du dépistage volontaire.

Les recommandations :

○ **Aux participantes / participants et à la communauté :**

- S'impliquer de manière effective dans la lutte contre le VIH/SIDA en milieu rural.
- Organiser des journées de réflexion et d'échange d'expériences sur la lutte contre le VIH/SIDA.
- Innover et diversifier les stratégies de lutte contre le VIH/SIDA en milieu rural.

○ **A l'Etat :**

- Intégrer et adapter les programmes de lutte contre le VIH/SIDA aux milieux ruraux.
- Renforcer les capacités et moyens des outils de communication utilisés dans la lutte contre le VIH/SIDA.
- Multiplier les émissions et programmes des RC/clubs d'auditeurs/trices sur le VIH/SIDA dans les langues locales.
- Appui aux RC et aux clubs d'écoute.

○ **Aux bailleurs :**

- Tenir compte des besoins réels de la population rurale en matière de lutte contre le VIH/SIDA.
- Collaborer les organisations impliquées dans la lutte contre le VIH/SIDA avec les organisations de base.
- Appui aux RC et aux clubs d'écoute.

IV. Accès à l'information et communication.

Sous thèmes pour cet axe transversal :

- Mise en réseau des radios communautaires.
- Coopération entre radios communautaires et les organisations de base.
- Création/soutien aux clubs d'auditrices / teurs.

Les problèmes :

- 4.1 Enclavement des milieux ruraux.
- 4.2 Insuffisance des radios communautaires rurales.
- 4.3 Sous équipements des radios communautaires existantes.
- 4.4 Programme des émissions non adaptées aux milieux ruraux.
- 4.5 Faible implication des femmes rurales aux émissions radios- diffusées.
- 4.6 Faible revenu par rapport aux besoins de fonctionnement.
- 4.7 Stigmatisation et coutumes discriminatoires à l'égard des femmes.
- 4.8 Absence d'un cadre de concertation des radios communautaires rurales.

Les recommandations :

o Aux participantes et participants.

- Créer un cadre permanent de concertation entre les radios communautaires rurales et les organisations des femmes rurales du Katanga.
- Doter les femmes rurales des moyens d'expressions: radios, création des clubs d'écoute.
- Impliquer la communauté et en particulier la femme rurale de la conception à la production des émissions.
- Réaménager les grilles des programmes en intégrant les besoins et les intérêts de la femme rurale.
- Promouvoir les émissions de terrain sur les activités de la communauté et en particulier celles de la femme rurale.
- Produire des émissions en langues locales sur les acquis de cet atelier.

o Aux services publics et privés :

- Respecter la loi sur l'exercice de liberté de la presse, les droits humains et en particulier les droits de la femme.
- Permettre et renforcer, comme le prévoit la loi, un accès facile aux sources d'information.
- Susciter la création de radios communautaires et de clubs d'écoute.
- Subventionner les radios communautaires.

o Aux bailleurs :

- Appuyer la mise sur pied d'un cadre de concertation entre les radios communautaires rurales et les réseaux des femmes rurales.
- Appuyer la mise sur pied des clubs d'écoute intégrant le genre en milieu rural.
- Appuyer techniquement les radios et les clubs d'écoute en milieu rural.